

Expulsions.—Les expulsions, par cause et nationalité, pour les années de 1951 à 1960, figurent au tableau 10. Les personnes qui n'ont pas encore acquis le domicile canadien (cinq années de résidence au Canada) peuvent être expulsées si elles sont membres de quelque catégorie interdite au moment de leur entrée au Canada ou si elles le deviennent au cours des cinq ans qui suivent leur entrée au Canada, si elles exploitent le vice commercialisé, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été enfermées dans une prison ou un hôpital d'aliénés, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion deviennent plus limitées, lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas un citoyen canadien peut être expulsée, sans égard à la durée de sa résidence au Canada, si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle est engagée dans une activité subversive quelconque, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant manque de fidélité à la Reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à toute activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut pas être expulsé.

10.—Expulsions¹, par cause et nationalité, 1951-1960

NOTA.—Les chiffres depuis 1903 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents.

Cause et nationalité	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cause										
Maladies mentales et physiques.....	40	54	85	74	125	91	55	81	107	66
Fardeau public.....	14	23	14	2	23	21	13	7	10	15
Criminalité.....	85	102	121	210	192	164	145	170	232	200
Fausse représentation et entrée clandestine.....	286	330	309	249	282	249	262	338	317	236
Autres causes.....	36	70	66	118	81	79	34	68	85	54
Nombre total des expulsions...	461	579	595	653	703	604	509	664	751	571
Nationalité										
Britanniques.....	190	214	237	249	227	212	155	155	204	125
États-Unis.....	70	82	92	88	124	123	98	132	175	117
Autres.....	201	283	266	316	352	269	256	377	372	329

¹ Comprend les expulsions de marins déserteurs.

Canadiens revenus au pays.—Le nombre de Canadiens revenus au pays de 1951 à 1960, après avoir résidé aux États-Unis, se répartit comme il suit:

<u>Année</u>	<u>Nombre</u>	<u>Année</u>	<u>Nombre</u>
1951.....	3,635	1956.....	4,740
1952.....	4,707	1957.....	5,426
1953.....	4,606	1958.....	5,297
1954.....	4,516	1959.....	5,243
1955.....	3,942	1960.....	5,233

Section 3.—Statistique de l'émigration

L'émigration du Canada est un facteur important qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les résultats de l'immigration passée et de celle d'aujourd'hui. Le mouvement d'émigration le plus considérable a toujours été, naturellement, celui vers les États-Unis et cette émigration de Canadiens de naissance, et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada, a atteint des proportions considérables à certaines époques. On